

Décision 14-DCC-198 du 31 décembre 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de neuf fonds de commerce d'articles de bricolage par la société Bricorama France SAS

Posted on: 22 janvier 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération Prise de contrôle

Partie notifiante BRICORAMA FRANCE

Dispositif(s) Autorisation

Décision de phase Phase 1

Décision simplifiée Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

SOCIETES DU GROUPE GNUVA
EXPLOITANT NEUFS FONDS DE
COMMERCE D'ARTICLES DE BRICOLAGE
SOUS ENSEIGNE MR. BRICOLAGE

Lire

le texte intégral de la décision
229.54 Ko